

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	82 (1984)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Mitteilungen = Communications

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de la douleur pendant la contraction. Dans les deux groupes, la réponse a été identique dans la répartition des douleurs abdominales, lombaires ou mixtes. Par contre, dans le groupe «vertical», le changement de position (d'horizontale à verticale) a été ressenti comme une amélioration du confort dans 19 cas, comme un statu quo dans 9 cas, jamais comme une péjoration.

Quelques remarques en guise de conclusion:

- Une certaine liberté de positions et de mouvements pendant l'accouchement est souvent réclamée par les femmes lors des cours de préparation à la naissance; une réponse favorable augmente la confiance, même si elle

fixe des limites (maintien de l'accouchement dans une position traditionnelle, usage d'un monitoring, etc.).

- La position verticale est maintenue surtout en début de travail, et non pas pendant toute la dilatation; les femmes sont restées debout en moyenne pendant 38% de la durée totale de la dilatation, verticales (debout et assises) en moyenne pendant 62% de la durée totale de la dilatation. Nous pensons important de souligner que la position verticale a souvent amélioré, jamais péjoré le confort de la femme, ce qui pourrait expliquer l'usage moins fréquent de l'anesthésie péridurale.
- L'état des enfants est très bon à la naissance, comme pouvait le laisser

prévoir le monitoring sub-partu, et ne semble pas un facteur limitatif à l'emploi de cette méthode.

- Par contre, la durée de la dilatation est nettement prolongée dans le groupe «vertical», ce qui va à l'encontre de nos attentes, et serait à confirmer sur un plus grand nombre d'accouchements, avant d'y trouver une éventuelle explication.

Si ces résultats ne nous poussent pas actuellement à revoir complètement nos méthodes d'accouchement, ils nous autorisent toutefois à accéder avec une bonne garantie de sécurité au désir de certaines femmes d'être, pendant une partie de leur accouchement au moins, en position «verticale».

## ***Entrée en vigueur de la loi fédérale concernant les centres de consultation en matière de grossesse***

Cette loi, datée du 9 octobre 1981, est fondée sur l'article 34<sup>quinquies</sup> Cst. concernant la protection de la famille; elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1984. Son application sur le plan fédéral incombe à l'OFAS; elle sera assurée par la section de la protection de la famille. Le Département de justice et police, qui devait s'en occuper jusqu'ici, a publié à son sujet, en date du 12 décembre 1983, le communiqué de presse ci-après:

Se fondant sur la loi du 9 octobre 1981 concernant les centres de consultation en matière de grossesse, le Conseil fédéral a édicté une ordonnance qui entrera en vigueur en même temps que ladite loi, le 1<sup>er</sup> janvier 1984. Elle porte essentiellement sur l'organisation des services que la loi prescrit de créer dans les cantons. L'article 3 de la loi autorise le Conseil fédéral à édicter des dispositions concernant les centres de consultation après avoir pris l'avis des cantons. Conformément aux résultat de la consultation qui a eu lieu en 1982, notre gouvernement s'est limité à une ordonnance-cadre dont les principes peuvent être résumés comme suit:

- Obligation, pour les cantons, d'organiser les centres de consultation prévus par la loi, ainsi que d'édicter des dispositions réglant la reconnaiss-

sance, le financement et la surveillance des centres existants et de ceux qui seront créés. Entrent en considération, en tant que centres de consultation en matière de grossesse, les institutions cantonales, intercantionales, communales et privées. Des tâches analogues à celles qu'assument les centres d'information sexuelle et de consultation conjugale ou familiale peuvent leur être confiées, et vice-versa.

- Obligation des cantons de publier sans délai, dans un organe officiel adéquat, toute reconnaissance d'un centre de consultation en matière de grossesse. Publication obligatoire, également, à la fin de chaque année, d'une liste des centres reconnus avec indication de l'adresse, du numéro de téléphone et des heures de consultation de chacun d'eux; cette liste devra être communiquée à l'OFAS, qui est l'office compétent dans ces questions.

- Obligation de l'OFAS de publier annuellement le répertoire complet des centres, afin d'assurer pour toute la Suisse une vue d'ensemble de ces institutions; ce répertoire sera mis gracieusement à la disposition des intéressés.

- Obligation, pour les cantons, de communiquer à l'OFAS leurs dispositions légales concernant les centres de consultation en matière de grossesse, de même que tout refus de reconnaissance d'un centre. Ils renseigneront également chaque année l'Office fédéral au sujet de l'organisation interne (notamment la composition du personnel) des centres reconnus et au sujet de leur activité.

Le comité central de l'ASSF a demandé aux présidentes des sections de prendre contact avec les départements cantonaux de santé respectifs et de leur offrir leur collaboration.

## Cours de perfectionnement au 91<sup>e</sup> congrès suisse des sages-femmes

# **L'enfant né (trop) prématûrement**

### **Causes et conséquences – Réflexions sur la prévention**

#### **1<sup>re</sup> partie**

jeudi 3 mai de 13.30 à 17.30 heures

Accueil et salutation par Mme Erika Keller, sage-femme, présidente de la section

Introduction par Mme Irène Lohner, sage-femme, responsable de la session

Exposé de M. le Prof. Dr Willy Stoll, Frauenklinik de l'hôpital cantonal d'Aarau:

#### **La naissance prématuée défi – dilemme – espérance**

Exposé de M. le PD Dr Henning Schneider, maternité de la Frauenklinik universitaire de Zurich:

#### **Mesures de prévention des naissances prématuées et leurs effets à la Frauenklinik universitaire de Zurich**

Brève présentation, par Mme Georgette Grossenbacher, sage-femme, de la séance de travail en commun suivante:

#### **Soins prophylactiques judicieux du point de vue de la sage-femme**

Discussion en groupes de 8 à 10 participantes sur les questions suivantes:

- Quelles causes de naissances prématuées avez-vous pu reconnaître lors de votre activité professionnelle?
- Quelles sont les mesures préventives empiriquement les plus couronnées de succès?
- De quelle manière une sage-femme peut/pourrait-elle avoir plus d'influence sur la prévention des accouchements prématués?  
(Conséquences sur la formation/perfectionnement et le rayon de compétence des sages-femmes?)

Fin de la 1<sup>re</sup> partie vers 17.30 heures.

Les responsables des groupes préparent en collaboration avec les responsables du programme les synthèses issues des discussions au sein des groupes (env. de 17.40 à 19.00 heures).

Entrée gratuite pour membres de l'ASSF avec carte de membre

#### **2<sup>e</sup> partie**

vendredi 4 mai de 9.30 à 11.30 heures

Introduction par la responsable de la session, Mme Irène Lohner, sage-femme

Rapport issu des discussions dans les groupes, suivi d'un débat au sein du plenum sur les résultats des dites discussions

Mme Doris Winzeler, sage-femme; Mme Gabriela Müller, mère de famille; Frau Veronika Ernst: Expériences avec d'autres possibilités de traitement

Débat sur la question suivante: conséquences de ce congrès sur mon travail personnel

Conclusion par la responsable de la session

#### **Chères collègues,**

**La naissance prématuée reste un grand problème de la prévention en obstétrique. Au cours de cette session, nous voulons nous préoccuper intensivement de tous les facteurs provoquant des naissances prématuées et animer une discussion sur de nouvelles voies de prévention.**

**Nous vous prions par conséquent, chères collègues, de faire dès maintenant votre propre analyse des questions touchant à ce problème.**

**A notre regret, une traduction simultanée ne sera pas à disposition. Les discours seront résumés en langue française.**

**Des groupes de discussion de langue française seront formés.**

Les responsables du programme  
Georgette Grossenbacher, Doris Winzeler

Prix pour non-membres: 3 mai 1984, Fr. 20.–  
4 mai 1984, Fr. 20.–

des présidentes du mois de février et la recherche d'une nouvelle juriste, en remplacement de Madame Dr Hilty.

Au cours de sa séance du 29 mars, le CC a traité du congrès de Sidney et des dispositions à prendre en vue de mettre sur pied un programme de voyage alléchant. Erika Balmer ayant représenté notre association lors de l'assemblée constitutive de l'alliance des organisations d'infirmière de communes et en

# **Rapports annuels 1983**

## **Rapport de la présidente centrale**

Au cours des 6 premiers mois de l'année 1983, le comité central s'est réuni 3 fois, les 14 janvier, 29 mars et 27 juin.

Le 14 janvier, à part les questions administratives et le rapport du secrétariat, les points forts furent: la répartition des charges au sein du CC après la démission de Georgette Grossenbacher, l'élaboration des directives aux sections, ainsi que l'ordre du jour de la conférence

santé publique, dans le but de promouvoir les soins extra-hospitaliers, rapporta au CC sur ce point, puisqu'il pourrait intéresser les sages-femmes indépendantes qui ainsi, ne formeraient plus un groupe isolé; affaire à suivre ... Nous avons pris connaissance également des nouvelles difficultés financières de l'ICM.

La révision des lois sanitaires cantonales, et dans ce cas plus particulièrement celle du canton de Berne, a été l'objet d'une attention toute spéciale et reste au centre de nos préoccupations. Les candidatures au CC sont étudiées au cours de cette séance et divers points administratifs sont discutés en vue des élections prévues à l'AD. Le groupe de travail pour la sage-femme en santé publique tenant une séance ce même jour, une information nous est donnée sur les modalités d'une enquête à effectuer dans le but d'analyser les besoins et dont les conclusions aboutiront à la structure de cette formation. Après un certain nombre d'informations apportées par notre secrétaire Madame Fels, notamment sur le projet d'un stand à la Foire d'échantillons de Bâle, à nouveau nous examinons le projet des directives pour l'organisation de l'AD, qui amendé sera remis «au propre» par Marie-Thérèse Renevey pour la prochaine séance.

Le 27 juin, outre le rapport du secrétariat, le bilan de l'AD à Genève et le paufinement des directives précitées, cette séance a revêtu une importance particulière puisque nous y avons reçu Monsieur Zwahlen, juriste, afin de mettre au point avec lui les possibilités et les modalités d'une collaboration concernant les tractations avec les caisses-maladie, dans le but d'aider chaque section dans ses négociations; dans le même ordre d'idée a été étudié le contrat modèle pour le canton du Valais, qui nous a encore mieux fait comprendre, s'il le fallait, les difficultés à surmonter. C'est aussi au cours de cette séance que, mon mandat venant à son terme, j'ai pris congé des membres du CC et passé le flambeau Antoinette Favarger!

Je tiens à rappeler qu'il est difficile dans un rapport d'activité de reprendre chaque détail du travail accompli au cours des séances du CC, certains points amènent souvent des échanges importants malgré leur énoncé lacunaïque et même les procès-verbaux ne peuvent relater chaque parole prononcée. Il faut aussi remarquer que les discussions concernant le financement des projets prennent parfois, autant, sinon plus d'énergie que les projets eux-mêmes.

#### *Conférence des présidentes du 16 février 1983*

C'est avec plaisir que nous avons pu constater l'excellente participation en nombre et en qualité et le fait d'avoir davantage de temps devant soi a donné aux débats plus de sérénité du fait que chacune se sent moins pressée et plus disponible. Cette nouvelle formule permet aussi de resserrer les liens qui souvent se nouent au cours des assemblées de déléguées et que chacune regrette de ne pouvoir poursuivre par des contacts plus fréquents.

Au cœur des débats, ce furent les élections au niveau du CC; de la nouvelle présidente centrale, de deux nouveaux membres ainsi que des déléguées pour le congrès international de Sidney, ainsi que l'étude des budgets 1983 et 1984, sans oublier la modification de l'art. 9 des statuts, tous points qui étaient contenus dans l'ordre du jour de l'AD. De plus amples informations concernant le rendez-vous de Genève furent transmises aux présidentes ainsi que quelques informations d'ordre général.

Je remercie chaque présidente très vivement pour le soutien et la collaboration apportée au cours de ma présidence et je garde à toutes mon amitié confraternelle.

#### *AD – les 25/26 et 27 mai à Genève*

C'est à 10 h 30 le 25 mai que le coup d'envoi a été donné par le «perfectionnement» offert par la section genevoise, qui rencontra un succès qui augurait bien de la suite du programme. En effet, une participation importante et constante de membres et de non-membres a montré le haut niveau ainsi que le vif intérêt suscité par les thèmes présentés, que ce soit «Les aspects psychologiques de l'insémination artificielle» ou «La sécurité physique et psychologique de l'enfant et de sa famille». Chaque intervenant a apprécié la haute qualité de participation de chacune.

Un nombre important d'exposants avait répondu à notre appel et chacun et chacune a pu leur rendre visite au cours des pauses et profiter d'informations et d'échantillons toujours appréciés.

Je remercie chaleureusement tous les organisateurs du programme de perfectionnement ainsi que les intervenants.

Au cours de l'AD, qui commença à 14 h 00 pour se terminer vers 17 h 15 et après avoir entendu les différents rapports prévus, accepté les divers rapports d'activités, les déléguées eurent à se prononcer sur les comptes 1982 et les budgets 1983 et 1984.

Après la pause ce furent les élections qui se déroulèrent dans les meilleures conditions et au cours desquelles furent élues: la présidente centrale Madame

Antoinette Favarger et en qualité de nouveaux membres Doris Winzeler et Hélène Grand.

A part des élections, le point majeur fut la présentation et l'acceptation du projet de mise sur ordinateur des listes des membres et de l'encaissement des cotisations.

Au cours de cette assemblée fut présentée la remplaçante de Madame Hilty notre juriste démissionnaire, en la personne de Madame Bigler-Geiser que nous remercions d'avoir accepté ce mandat.

Bien que le temps n'ait pas été très clément lors des deux premières journées, il se rétablit et le soleil daigna se montrer pour éclairer la journée du 27 mai où chacune n'avait eu que l'embarras du choix entre la visite de l'OMS, de la Croix-Rouge ou du Château de Penthes avant de se retrouver sous une tente chauffée dans le parc des Penthes afin de déguster un délicieux repas avant de nous séparer et rentrer chacune chez soi.

Avant de terminer, je voudrais encore rendre hommage à notre chère collègue Adeline Favre, qui nous a quitté à la mi-décembre. A l'occasion de notre assemblée des déléguées elle m'avait confié qu'elle avait dû faire un effort considérable afin d'être parmi nous, mais que même ne «se sentant pas très bien», elle voulait venir à Genève. Elle tenait particulièrement à être là et nous ne pouvions pas imaginer que pour la dernière fois elle serait des nôtres. Je tiens ici à la remercier de la leçon de courage qu'elle nous a donnée.

En terminant mon mandat, je forme pour chacune le vœu que se réalisent vos espoirs personnels et professionnels et souhaite longue vie à notre association; que longtemps encore nous sentions battre son pouls, ses accélérations, parfois aussi ses décélérations, son rythme bien frappé, lent ou rapide selon les moments ... Je passe le relais ...

A fin juin 1983

Alice Ecuillon, présidente centrale

Lors des trois dernières séances de l'année (14 septembre, 25 octobre avec les présidentes et 8 novembre) le comité central a, en tout premier, procédé à l'inventaire des projets à court et à long terme ainsi qu'à la répartition des charges parmi ses membres (CF, rubrique «Nouvelles du comité central», journal SAGE-FEMME SUISSE 1/84).

Puis, au cours d'une séance avec Madame Bigler, ses fonctions de juriste-conseil de l'association ont été définies: Participation à l'assemblée des déléguées, conseils pour les révisions de lois

cantonales régissant la profession de sage-femme, conseils pour la révision des statuts de l'association, et conseils juridiques individuels.

Conscient de l'importance d'un juriste compétent pour les tractations avec les caisses maladies, le CC a pu s'assurer la collaboration d'un juriste pour la Suisse romande, en la personne de Monsieur Geiser, La Chaux-de-Fonds.

Conscient aussi de l'importance de l'information du public concernant la profession de sage-femme, le CC a:

- organisé, avec la collaboration très efficace de la section de Berne, une exposition présentant notre métier dans les vitrines et les étages du magasin Loeb du 22.9.-9.10;
- travaillé sur un projet de G. Grossenbacher présentant la profession au public. Il s'intitule «Sage-femme - métier féminin - en réponse aux besoins de la population - au service de la santé» et fera sa première apparition lors de la Muba 1984. Ce texte s'adresse également aux sages-femmes car il renseigne sur les activités de l'association.

Sont à signaler encore que le CC:

- a décidé de déléguer un membre actif et un membre junior à un séminaire sur l'allaitement maternel de deux jours qui aura lieu à Londres en avril 1984;
- a examiné une possibilité de déléguer une sage-femme expérimentée dans le travail au tiers-monde au Mali, avec le groupe Jamaneh. Il s'agit d'un projet consistant en une campagne de vaccination des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes, d'évaluation du travail des sages-femmes locales, d'inventaire du matériel obstétrical à disposition et surtout manquant.

#### *En conclusion:*

Le travail ne manque pas – il est passionnant. Le CC se laisse volontiers inspirer par des idées nouvelles de ses membres!

Antoinette Favarger  
Présidente centrale

## Rapport du fonds d'entraide

Il ne s'est rien passé d'extraordinaire cette année. Comme toujours je me réjouis de pouvoir faire plaisir, par un don de Noël, à des collègues anciennes. Cela a été le cas pour 19 d'entre elles cette année. Nous avons perdu un membre décédé récemment; une collègue vaudoise a heureusement pu

prendre sa place. Toutes les bénéficiaires sont très reconnaissantes pour ce geste fort apprécié.

Le fonds d'entraide est une très bonne chose et nous voulons faire en sorte qu'il reste efficace en cas de difficultés, permettant de donner le petit coup de pouce bienvenu.

Nous nous réjouissons du boni du Journal et en remercions les responsables pour le beau montant de Fr. 3800.– versé à notre caisse.

Nos remerciements très sincères vont aussi à Sr. Lotti qui gère nos fonds de manière aussi rentable.

C'est avec regret que nous avons reçu la démission de Madame K.Schaller, secrétaire, qui désire quitter le fonds après 14 ans de participation active. Elle a bien mérité notre gratitude et nos voeux l'accompagnent pour l'avenir. Notre réunion annuelle s'est tenue à fin novembre à Berne. Je voudrais réitérer mes sentiments de reconnaissance à Madame Schaller et à Sr. Lotti Gutknecht pour leur féconde et agréable collaboration.

## Rapport du journal **SAGE-FEMME SUISSE**

Une nouvelle année s'est écoulée. Les problèmes du journal, cependant, sont restés plus ou moins les mêmes.

En 1983 a été introduit la bibliographie et toutes les lectrices étaient invitées à y collaborer. Malheureusement seules quelques collègues y ont pris part. Les encouragements à la lecture que vous prodiguez ainsi ne doivent pas nécessairement avoir trait aux préoccupations professionnelles. Des livres de culture générale et de détente sont également souhaités. Où sont les collègues disposées à participer activement au développement de cette rubrique?

Les mêmes difficultés se rencontrent pour les articles scientifiques. En conséquence ne ratez pas l'occasion de demander le manuscrit de conférenciers lorsqu'elle se présente.

L'année dernière nous avons dénoncé notre contrat avec l'agence de publicité Künzler-Bachmann et repris cette régie sous notre propre responsabilité. Nous espérons pouvoir, grâce à ces dispositions, éviter une hausse sensible du prix de l'abonnement malgré la récession et le renchérissement des coûts d'impression. L'industrie économise d'abord sur la publicité et cela se reflète de manière spectaculaire dans le budget 1984. A la demande des directrices d'écoles de sages-femmes et aussi dans le but d'acquérir de nouveaux membres juniors nous avons fixé le montant de

l'abonnement à Fr. 20.– pour cette catégorie de membres.

J'aimerais inciter les sages-femmes romandes à soutenir Je travail de la rédactrice de langue française, Madame Grand, par une contribution efficace. Oeuvrer pour le coin des livres pourrait être très gratifiant pour certaines collègues; qui s'annonce?

A fin 1983 nous avons enregistré avec regret la démission de Madame Ursula Kruker, qui quitte la commission du journal pour se consacrer à sa famille. Je tiens à lui redire ici notre reconnaissance pour tout ce qu'elle a fait pour notre journal. Nous espérons qu'elle continuera à collaborer occasionnellement à notre tâche. En ce moment nous sommes à la recherche d'une collègue aussi motivée pour la remplacer.

Je termine ce rapport en adressant mes remerciements les plus sincères à la rédaction et aux membres de la commission qui ont en 1983 œuvré pour le succès du journal **SAGE-FEMME SUISSE**.

Erika Müller

## Rapport du bureau de placement

Nous toutes avons assisté à un levé de soleil, peut-être juchées au sommet d'une montagne, subjuguées par la puissance majestueuse de l'astre du jour balayant les ombres de la nuit. Cet avènement peut aussi être admiré de la fenêtre de notre chambre; où que nous soyons le rayonnement de l'astre qui embellit toute chose nous donne aussi l'entrain nécessaire pour reprendre avec courage la tâche qui nous attend. N'oublions pas que dans toute situation le courage et la confiance nous sont accordés avec la même fidélité que le soleil qui chaque matin nous réjouit. Combien en ressentons-nous le besoin aujourd'hui!

Le travail de ce bureau s'est un peu modifié au cours des dernières années. Alors qu'avant c'était les hôpitaux qui annonçaient les places vacantes, nous recevons maintenant de nombreux téléphones de sages-femmes: pas toujours en quête d'une place mais souvent à la recherche de renseignements divers concernant les possibilités de travail dans une autre région, voire à l'étranger, des formalités à remplir, etc.

Ces questions très variées sont aussi du ressort de notre bureau et les placements n'en pâtissent pas. Je regrette cependant toujours de décevoir certains petits hôpitaux qui ont parfois tant de peine à trouver une sage-femme.

Pour terminer, j'aimerais remercier chacune des intéressées pour ses questions et sa confiance.

Dora Bolz

# **91<sup>e</sup> congrès suisse des sages-femmes**

*les 3, 4 et 5 mai 1984 à Zurich,  
Paulus Académie, Carl-Spitteler-Strasse 38, 8053 Zürich-Witikon*

Chère collègue

La date du 91<sup>e</sup> congrès suisse des sages-femmes se rapproche. Vous êtes-vous déjà inscrites? (Talon au N° 3/84) La section de Zurich et ses environs a l'honneur de vous accueillir cordiale-

ment. Nous vous souhaitons de tout cœur une session couronnée de succès.

Erika Keller, présidente de section

## **Programme**

Jeudi, 3 mai	
13.30 – 17.30 h	Cours de perfectionnement, 1 <sup>re</sup> partie (Programme détaillé page 5)
Vendredi, 4 mai	
09.30 – 11.30 h	Cours de perfectionnement, 2 <sup>e</sup> partie
12.00 h	Repas en commun à la Paulus Académie
13.15 h	Cérémonie d'ouverture du congrès à l'église
	Intermède musical. Prière des sages-femmes datant de 1750 récitée dans nos 4 langues nationales
14.00 h	Assemblée des déléguées dans la grande salle
18.30 h	Apéritif au Zunfthaus zur Meise
19.30 h	Concert avec le quatuor Kobelt
20.15 h	Banquet
Samedi, 5 mai:	
08.15 h	Départ pour le Pays de Glaris (Les costumes folkloriques sont bienvenus)
15.00 h	Départ de Näfels
env. 16.30 h	Arrivée à la gare de Zurich

## **Ordre du jour de l'Assemblée des déléguées 1984**

1. Ouverture de l'Assemblée des déléguées
2. Contrôle du mandat des déléguées
3. Nomination des scrutatrices
4. Acceptation du procès-verbal de l'Assemblée des déléguées 1983
5. Acceptation des rapports annuels 1983
  - a) de la présidente centrale
  - b) du fonds de prévoyance
- c) du journal «Sage-femme suisse»
- d) du bureau de placement
6. Acceptation des comptes annuels 1983
7. Acceptation des budgets annuels pour 1984/85
8. Rapport de la section Suisse orientale et proposition pour 1985
9. Réélections et élections pour la commission du journal
10. Propositions
11. Proposition du lieu de l'Assemblée des déléguées en 1985
12. Informations
13. Divers



# 91. Schweizerischer Hebammenkongress

3. bis 5. Mai 1984 in Zürich  
Paulus-Akademie, Carl-Spitteler-Strasse 38, 8053 Zürich-Witikon

Liebe Kollegin

Das Datum des 91. Hebammenkongresses rückt näher!  
Die Sektion Zürich und Umgebung heißt Sie herzlich willkommen und

wünscht Ihnen erfolgreiche Tage.  
Benutzen Sie für Ihre Anmeldung den Talon in SH 3/84.  
Erika Keller, Sektionspräsidentin

## Programm

Donnerstag, 3. Mai	Weiterbildung 1. Teil
13.30 – 17.30 Uhr	Thematik: Das (zu) früh geborene Kind
Freitag, 4. Mai	Weiterbildung 2. Teil
09.30 – 11.30 Uhr	Beachten Sie bitte das detaillierte Programm auf Seite 13.
12.00 Uhr	Gemeinsames Mittagessen in der Paulus-Akademie
13.15 Uhr	Eröffnung des Kongresses in der Kirche
14.00 Uhr	Musikstücke. Hebammengebet aus dem Jahre 1750 in unseren vier Landessprachen
18.30 Uhr	Delegiertenversammlung im grossen Saal
19.30 Uhr	Apéro im Zunfthaus zur Meise
20.15 Uhr	Konzert mit dem Kobelt-Quartett im Bankettsaal
	Bankett
Samstag, 5. Mai	
08.15 Uhr	Abfahrt ins Glarnerland (Trachten willkommen)
15.00 Uhr	Rückfahrt von Glarus
etw. 6.30 Uhr	Ankunft in Zürich HB

## Traktanden der Delegiertenversammlung 1984

1. Eröffnung der Delegiertenversammlung
2. Kontrolle der Delegiertenmandate
3. Wahl der Stimmenzählerinnen
4. Genehmigung des Protokolls der Delegiertenversammlung 1983
5. Genehmigung der Jahresberichte 1983
  - a) der Zentralpräsidentin
  - b) des Fürsorgefonds

- c) des Zeitungsunternehmens
- d) der Stellenvermittlung
6. Genehmigung der Jahresrechnungen 1983
7. Genehmigung der Jahresbudgets 1984/85
8. Bericht der Sektion Ostschweiz und Vorschlag für 1985
9. Wiederwahlen und Wahlen für die Zeitungskommission
10. Anträge
11. Vorschlag des Ortes der Delegiertenversammlung 1985
12. Informationen
13. Verschiedenes